

**COMPTE RENDU DU CONSEIL CITOYEN
DU VENDREDI 1^{er} JUIN 2018
Au foyer Raymond Favre de 17h30 à 19h30**

Présents : 30 personnes

- 19 sur 38 membres du Conseil Citoyen
- Elus et partenaires associés : 7 personnes + 4 invités

Excusés : 17 personnes Absents : 2 personnes

PRESENTATION DES PARTICIPANTS - INVITES

- Mme Daste-Leplus Cathy - vice-présidente du CD32 élue du canton Auch 3
- Mme Clavaud Dominique - référente budget participatif CD32
- Mme Sauvestre Christelle - référente budget participatif CD32
- M. Garros Benoit - référent budget participatif CD32

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- ✚ Validation du dernier compte rendu
- ✚ Information sur le budget participatif par le conseil départemental 32
- ✚ Fonctionnement et renouvellement du conseil citoyen
- ✚ Point d'étape sur la fête de l'été
- ✚ Retour sur les participations aux instances ou réunions
- ✚ Autres actualités, dates à venir et questions diverses

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune remarque

Le compte rendu est validé.

DEPART DU CONSEIL CITOYEN

- ❖ Une conseillère démissionne du conseil citoyen pour des raisons d'indisponibilité. Un courrier a été envoyé à l'association AFOC pour son remplacement.

INTERVENTION POUR LE BUDGET PARTICIPATIF GERSOIS

Mme Cathy Daste-Leplus et les intervenants du conseil départemental du Gers présentent le budget participatif du Gers doté d'un budget de 1 million d'euros.

- Vous avez des idées de projet, vous avez jusqu'au 30 juin pour les déposer à la Maison du projet, salle polyvalente, mairie... Le dépôt de projet se fait de manière individuelle ou collective. Il ne s'agit pas de déposer un projet déjà abouti mais plutôt une idée. Des référents peuvent ensuite vous aider à le retravailler.
- Mi-octobre, le vote des projets par les citoyens.
- Mise en œuvre en 2019 et suivi de la réalisation des projets.
- Le financement concerne des projets d'investissement sur le territoire Gersois, uniquement des travaux ou l'achat de matériel. L'argent du budget participatif ne finance pas les emplois ou des frais de fonctionnement.
- L'idée de partager avec les autres, de créer ensemble !

Le mercredi 20 juin à 18h30 à la salle polyvalente est proposé un temps d'échange à tous ceux qui ont une idée à proposer pour vous aider à la mettre en forme.

Des échanges et un accompagnement sur les propositions de projet auront lieu le mercredi 20 juin à 18h30 à la salle polyvalente, par exemple pour vous aider à monter le projet.

Une plaquette d'information est remise à chaque conseiller. Le document a été envoyé à l'ensemble des conseillers le mois dernier suite à l'information de Diana au conseil citoyen du 4 mai.

Commentaires des conseillers citoyens :

- ✓ Le collectif de l'écologie populaire a déposé leur action comme idée de projet mais ce n'est pas un projet d'investissement, l'idée ne sera peut-être pas prise en compte !
- ✓ En tant que partenaire, informer aussi le collectif des marcheuses sur le budget participatif gersois par le biais de Yannick Billaut.
- ✓ Les citoyens souhaitent souvent connaître le contenu des budgets et leur utilisation. C'est la première fois que cette opération est réalisée dans le Gers !

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL CITOYEN

Les premiers membres du conseil citoyen ont été tirés au sort sur les listes électorales. Sur les 150 personnes, il y avait autant d'hommes que de femmes pour répondre au critère de la parité et ensuite certains ont refusé d'y participer.

Ceci devait favoriser la participation de l'ensemble des citoyens au conseil citoyen.

Depuis, lorsqu'il y a eu des places disponibles sur les collèges, les renouvellements se sont faits au volontariat uniquement.

Dorénavant, conformément aux dispositions légales, les renouvellements se feront par tirage au sort sur les listes électorales et sur les listes de locataires des bailleurs sociaux sans exclure le volontariat si des places restent vacantes. Même si le renouvellement est difficile, il est de la responsabilité de l'ensemble des partenaires de mobiliser les publics. Nous devons également nous questionner sur le fonctionnement du conseil citoyen afin de favoriser l'intégration de nouvelles personnes.

Dans le secteur associatif, la mobilisation est très difficile aussi.

Se pose également le problème de la langue, certaines personnes ne parlent pas le français. Nous pourrions réfléchir aux moyens de communication comme par exemple trouver autour de nous des personnes qui pourraient traduire mais il faut prendre en compte le fait

que les conseillers participent à des instances ou il peut être compliqué de prendre part si l'on a des difficultés de compréhension.

Les conseillers sont d'accord sur le fait que l'on ne peut pas être membre du conseil citoyen sans limite dans le temps. L'idée est d'intégrer des nouvelles personnes et donc de nouvelles idées ; que ce ne soit pas une instance fermée.

La question de la durée du « mandat » se pose donc, il ne s'agit pas de prévoir un renouvellement trop rapide car cela ne permettrait pas aux conseillers citoyens d'avoir le temps de se familiariser avec les différentes instances tout en favorisant l'entrée de nouvelles personnes.

Il est proposé de pouvoir rester conseiller 3 ans renouvelable 3 ans supplémentaires.

Sur le collège association, les membres du bureau du conseil d'administration ne peuvent pas intégrer le conseil citoyen mais un directeur d'antenne d'une association peut y participer.

Les élu.e.s ne participent pas au conseil citoyen car ils ou elles ne peuvent pas « être juge et partie » mais parfois les élu.e.s, ponctuellement, peuvent participer pour écouter un sujet et /ou des remarques.

Chaque année, la liste des conseillers est envoyée à la préfecture.

Si une personne perturbe le déroulement du conseil citoyen, il convient de retravailler le règlement intérieur pour vérifier que cette situation y est abordée.

A ce jour, 16 conseillers forment « le collège habitants » et 22 le « collège associations » dont 6 n'ont toujours pas trouvé de remplaçant(e) au sein de leur association.

Rappel : les conseillers absents à 3 réunions consécutives sans prévenir le secrétariat recevront un courrier d'alerte et un courrier de radiation définitif au bout de 6 mois d'absences.

La ville est découpée en IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique). L'IRIS du Garros dépasse le quartier prioritaire du Grand Garros. Les conseillers sont d'accord pour garder le même territoire pour le renouvellement des membres du conseil citoyen c'est-à-dire l'élargir au quartier prioritaire.

Pour les nouveaux conseillers, ils sont reçus avec une présentation de la charte de fonctionnement. Ils participent à une séance du conseil citoyen puis ils décident de s'engager ou pas.

Les jeunes ne sont toujours pas intéressés pour participer au conseil citoyen. Le projet de préparer et accompagner un groupe de jeunes est toujours prévu avec l'équipe de la salle polyvalente mais dans quelques mois, le temps que l'équipe soit stabilisée.

Nouveau fonctionnement validé par les conseillers :

- La durée du mandat des membres du conseil citoyen est fixée à 3 ans renouvelables 1 fois.
- Chaque membre peut décider du moment opportun pour démissionner avant ce délai.
- Il sera procédé à son renouvellement une fois par an, en début d'année scolaire par tirage au sort sur les listes électorales ainsi que sur les listes de locataires des bailleurs sociaux. Le volontariat sera requis si le collège ne parvient pas à être pourvu.

- Pour le « collège acteurs locaux » les responsables, présidents d'association et membres du bureau ne sont pas admis. La personne informera l'équipe « ressources » par mail ou par courrier de son départ et proposera une autre personne de son association. Il peut être proposé à de nouvelles associations d'intégrer le collège association si un remplacement ne peut pas être honoré.

La charte de fonctionnement sera retravaillée en ce sens et présentée au prochain conseil citoyen.

CHOIX DES THEMES DE FORMATION POUR LES CONSEILLERS CITOYENS

Les conseillers devaient choisir 2 thèmes parmi 4 proposés pour être formés :

- Pouvoir d'agir : 10 votes
- Vivre ensemble : 13 votes
- Comment communiquer avec les jeunes : 6 votes
- L'égalité au quotidien : 0

Les 2 formations retenues sont « le Pouvoir d'agir » et « Vivre ensemble ».

La formation « Laïcité et valeurs de la république » proposé gratuitement par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) est ouverte aux membres du conseil citoyen.

LA FETE DE L'ETE DU SAMEDI 30 JUIN 2018

La fête de l'été débutera de 10h à 11h par une marche proposée par le CRSA (Club des retraités sportifs auscitains).

- 11h : Tournoi de foot au Maracana - inscription à la salle polyvalente
- 14h : Sur la Place de la Fontaine : Installation de « barnums » avec des animations.
 - maquillage
 - jeux géants avec l'UNICEF

Sur la scène des représentations de danses avec l'école de Sonia Baro.

- A la Hourre : Tournoi de pétanque
Jeux traditionnels en bois
- 19h repas : Boissons non alcoolisées à 0.50 € et boissons alcoolisées à 2 €
Le repas est à 3 € : repas unique avec plat principal viande halal ou plat sans viande.

Une conseillère remarque que pour les personnes qui ne mangent pas de viande halal, ils n'auront pas de choix !

Les menus ont été décidés lors des différentes réunions de la « commission restauration ». Les personnes qui ont proposées ces menus seront présentes pour les préparer lors de la fête de l'été. Tout le monde pouvait participer à ces commissions et y faire des propositions !

- Jusqu'à 1h du matin : animation musicale avec des musiciens du quartier...

L'écologie populaire proposera un stand avec dégustation de jus de fruit frais !

Un conseiller propose que pour le bilan de la fête de l'été, un groupe de jeunes viennent le présenter aux conseillers citoyens.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Question : Certains conseils citoyens fonctionnent en association avec un président, un trésorier... pourquoi pas celui du Grand Garros ?

GACG : Un choix différent a été fait ici pour favoriser une instance participative où tous ont une voie égale et afin de ne pas être dans le schéma de bureau avec une hiérarchie de rôles. C'est une autre forme d'engagement. Aujourd'hui tous les conseillers peuvent s'exprimer.

Question : L'atelier du vélo va-t-il trouver un local plus grand sur le centre commercial ? On lui a répondu que ce n'était pas possible car ce sont des locaux commerciaux. Pourquoi la Maison du projet est-elle installée puisque ce n'est pas un commerce ? L'atelier du vélo n'a toujours pas de nouveaux locaux.

OPH : Au départ, la Maison du projet devait être au bas de la tour Athos, mais un médecin a choisi ce lieu d'installation. Au regard de la demande des usagers et des conseillers, le médecin est devenu prioritaire sur le quartier.

- ❖ Les propositions de sujet pour l'ordre du jour du conseil citoyen, ne sont pas des remarques sur les travaux à réaliser sur le quartier.
- ❖ Isabelle LABART, directrice de Garros Services propose d'intervenir lors d'un conseil citoyen pour présenter leurs actions aux conseillers. Avis favorable de l'ensemble des conseillers.
- ❖ Un vide grenier est organisé le dimanche 10 juin 2018 sur le terrain du boulodrome du foyer de la Hourre.

DATES A VENIR

- La prochaine séance du Conseil Citoyen est prévue **le vendredi 6 juillet 2018 à la salle Montaigne.**

Fin de la séance : 19h35